

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 —————  
 DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
 —————  
 ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS  
 —————  
 ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
 DU CANAL DE CARPENTRAS



## Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 22/04/2024

N° DELIBERATION : 2024-16

OBJET : Avenant au marché de densification du réseau d'irrigation sur les communes de Carpentras, Serres, Caromb et Mazan

- Groupement DALL AGNOLA / TEYSSIER SAS

|      |   |    |
|------|---|----|
|      | Nbre de membres en exercice             | 22 |
|      | Nbre de membres présents ou représentés | 19 |
|      | Nbre de suffrages exprimés              | 19 |
| VOTE | Pour                                    | 19 |
|      | Contre                                  |    |
|      | Absentions                              |    |

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Frédéric FRIZET, André ROUX, Daniel LEYDIER, Guillaume VANDERSTEN, Franck REY, Sébastien CLAUDEL, Guillaume GRETER, Olivier JACQUET, Michel BRES, Rémy SALIGNON, Brigitte TRAMIER, Thierry USSEGLIO (Syndics).

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Marie Hélène ARGENCE à M. André BERNARD  
 M. Michel GONTIER à M. Guillaume GRETER  
 M. Jean Marc LONG à M. Frédéric MAILLET  
 M. Jérôme ROUCH à M. André ROUX

Absents Excusés : M. Michel RECORDIER, Clément LAUZIER, Stéphane POINT (Syndics).

Le Président rappelle que par délibération en date du 11 décembre 2023 un marché a été passé avec le groupement d'entreprises DALL AGNOLA/TEYSSIER SAS dans le cadre des travaux de densification du réseau d'irrigation sur les communes de Carpentras, Serres, Caromb et Mazan.

Ce marché était d'un montant de 646.134,00 € HT  
129.226,80 € TVA  
775.360,80 € TTC

Suite à des refus de servitudes de passage, le tracé initial a dû être modifié, cela entraîne un surplus de conduites à poser :

- 645 ml de conduite PVC Bi-Orienté diamètre 200mm
  - 65 ml de conduite en PVC Bi-Orienté diamètre 110mm

De plus, sur le nouveau tracé quatre bornes agricoles ont été posées.

Dans ces conditions le montant de l'avenant est de

71.417,85 € HT  
14 283,57 € TVA  
85 701,42 € TTC

Le montant total du marché sera de :

717.551,85 € HT  
143 510,37 € TVA  
861 062,22 € TTC

## Le conseil syndical

-Approuve l'avenant au marché de densification du réseau d'irrigation d'irrigation sur les communes de Carpentras, Serres, Caromb et Mazan.avec le groupement d'entreprises DALLAGNO LA TEYSSIER SAS pour un montant de 71 417,85 € HT/14 282,57 € TVA/85 701,42€ TTC.

- Approuve le nouveau montant total du marché soit :

Le montant total du marché soit :

- Donne tous pouvoirs à son président pour signer toutes les pièces nécessaires à cet avenant.

*Stalder*

Pour copie conforme  
Le Président du Syndicat

ASSOCIATION SYNDICALE  
DU CANTON DE CARPENTRAS  
Le Président

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.